

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2017-03
du 16 Mars 2017

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De renouveler un contrat de maintenance, assistance technique et hotline du logiciel GESTION DE CIMETIERES installé à la mairie, pour la période du 20/07/2017 au 20/07/2018, moyennant un coût de 299.90 HT - 359.88 € TTC.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Affichée le : 17/07/17

